



# Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

## PROCÈS VERBAL du jeudi 23 septembre 2021

### Commission Restreinte

**La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.**

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

\*Tirages des Coupes

\*Horaires Spéciaux

\*Reports/Modifications d'horaires – Terrains

### CHAMPIONNAT SENIORS DEPARTEMENTAL 1 – 2 – 3 - 4

La Commission,

Après avoir pris connaissance des terrains indiqués sur les fiches d'engagement 2021/2022 des clubs participants au Championnat Seniors D1, D2, D3 et D4 de l'avis de la CDTIS sur les terrains et des dérogations accordées

**Autorise les clubs à évoluer sur les terrains mentionnés.**

### CHAMPIONNAT U18 / U16 / U14 DEPARTEMENTAL 1 – 2 – 3 - 4

La Commission,

Après avoir pris connaissance des terrains indiqués sur les fiches d'engagement 2021/2022 des clubs participants au Championnat U18 , U16 et U14 D1, D2, D3 et D4 de l'avis de la CDTIS sur les terrains et des dérogations accordées

**Autorise les clubs à évoluer sur les terrains mentionnés.**

### CHAMPIONNAT CDM / VETERANS DEPARTEMENTAL 1 - 2 – 3 - 4

La Commission,

Après avoir pris connaissance des terrains indiqués sur les fiches d'engagement 2021/2022 des clubs participants au Championnat CDM et VETERANS D1, D2, D3 et D4, de l'avis de la CDTIS sur les terrains et des dérogations accordées

**Autorise les clubs à évoluer sur les terrains mentionnés.**

### SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

**En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.**

**NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.**

**Match 23795141 Le Mee 11 – Ponthierry 11 Coupe 77 Vétérans du 19/09/2021**

La Commission, suite au courriel du club de LE MEE, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de LE MEE a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 4-4 (Tab 4/5 victoire de PONTIERRY)
- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Présence de blessé, avec la liste des personnes sanctionnées
- Absence de réserves avant match, observations après match etc ...

En complément la Commission demande au club de PONTIERRY de transmettre les renseignements suivants :

- Confirmation du score de la rencontre
- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Présence de blessé, avec la liste des personnes sanctionnées
- Absence de réserves avant match, observations après match etc

**Match 23796258 Ozouer 11 – Briard 11 Coupe 77 Vétérans du 19/09/2021**

La Commission, suite au courriel de M. Nuno MATIAS, du club d'OZOUER LE VOULGIS informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de BRIARD a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre, (3-6) en faveur de BRIARD SC
- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Présence de blessé, avec la liste des personnes sanctionnées
- Absence de réserves avant match, observations après match etc ...

Considérant que le club d'OZOUER LE VOULGIS a transmis les éléments suivants,  
Score 3-6 en faveur de BRIARD SC .

**La Commission valide le score en faveur de BRIARD SC (3-6)**

En complément la Commission demande au club d'OZOUER LE VOULGIS de transmettre les renseignements suivants :

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Présence de blessé, avec la liste des personnes sanctionnées
- Absence de réserves avant match, observations après match etc ...

**Match 23835826 FC Cosmo 1 – Pontault Portugais 1 Coupe 77 U16 du 19/09/2021**

La Commission,

Après avoir pris note des courriels des clubs de Pontault Portugais et FC Cosmo informant la Commission d'une erreur de score sur la FMI : (1 but à 1 – 4 tab à 3 en faveur de COSMO)

Considérant que les 2 clubs informent la Commission que l'équipe de PONTAULT PORT a bien remporté la rencontre (1-1 4 tab à 3)

**La Commission valide le score en faveur de PONTAULT PORTUGAIS**

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

**La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)**

**La Commission réclame pour la 1<sup>ère</sup> fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE -EQUIPE VISITEUSE	
23661490	18/09/2021	U14	D1	CHAMPS 2	VAL DE France 1
23795860	18/09/2021	U14	CP COMITE	VILLEPARISIS 2	GRETZ T. 2
23795942	18/09/2021	U14	CP COMITE	GOELLYCOMPANS/MITR. 2	ST PATHUS 2
23835437	19/09/2021	SENIORS	CP 77	CF. CROUY 1	ST PATHUS 1
23795088	19/09/2021	+45 ANS	CP 77	PAYS CRECOIS 21	COLLEGIEN/CROISSY 22
23795092	19/09/2021	+45 ANS	CP 77	CHELLES 21	FONTENAY/VERNE. 21
23835831	19/09/2021	U16	CP 77	BREUILLOISE 1	CLAYE S. 2
23835904	19/09/2021	U16	CP COMITE	VAIRES 3	VAL DE France 2

## HORAIRES SPECIAUX

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District.

Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle.

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (**les deux dernières journées en Seniors**).

### LOGNES US (532139)

\*U18 (1) D1 - **13 heures 00** été comme en hiver (Parc des Sports du Segrais à Lognes) accordé

\*U16 (1) D2 - **13 heures 00** été comme en hiver (Parc des Sports du Segrais à Lognes) accordé

### PAYS BIERES (553720)

\*U16 (1) D2 - **13 heures 00**, **14 heures 00** été comme en hiver (stade Municipal à Perthes en Gatinais) accordé

### PONTHIERRY (500483)

\*U14 (1) D2 - **16 heures 00**, **15 heures 00** été comme en hiver (Parc des Sports G.Tettamenti à St Fargeau-Ponthierry) accordé

\*CDM (5) D2 - **9 heures 30**, **9 heures 00** été comme en hiver (Parc des Sports G.Tettamenti à St Fargeau-Ponthierry) accordé

\*VETERANS (11) D4 - **9 heures 30**, **9 heures 00**, **9 heures 00** été comme en hiver (Parc des Sports G.Tettamenti à St Fargeau-Ponthierry) accordé

## REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS

### CHAMPIONNATS / COUPES

#### Match 23795865 Magny 1 – Petit Morin 1 Coupe 77 U14 du 18/09/2021

Demande de modification de date par courriel du club de **MAGNY** pour disputer la rencontre le 23/10/2021 au lieu du 18/09/2021

La Commission,

**Considérant que le tirage du prochain tour de coupe (23/10/2021) doit être effectué le jeudi 30/09/21,**

Par ces motifs, la Commission informe les 2 clubs que la date du 23/10/2021 ne peut être acceptée, la date limite de jeu étant fixée au 30/09/2021.

Considérant que suite à accord entre les 2 clubs, la rencontre a été planifiée le mercredi 29/09/2021, l'horaire de la rencontre n'étant pas spécifiée.

La Commission,

Demande aux 2 clubs de fournir au plus vite leurs accords concernant l'horaire de la rencontre.

### Week-end du 25 et 26 Septembre 2021

#### **Matches :Reau 5– Pays Crecois 5 CDM D1 et Reau 11– Lesigny 11 Vétérans D3B du 26/09/2021**

Demande par courriel du club de **REAU**, concernant l'organisation des rencontres du 26/09/2021.

Suite à la publication des calendriers CDM D1 et Vétérans, le club de REAU nous informe que 2 rencontres sont programmées sur leur installation le 26/09/2021.

CDM D1 Reau 5– Pays Crecois 5 et Vétérans D3B Reau 11– Lesigny 11

Les grilles des Calendriers des Groupes à 14, 12 et 10 ne pouvant être parfaitement harmonisés à 100 %.

Par ces motifs, la Commission décide de reporter à une date ultérieure la rencontre Vétérans D3B Reau 11– Lesigny 11

#### **Match 23662469 Reau 11 – Lesigny 11 Vétérans D3B du 26/09/2021**

Demande d'inversion de match Via FOOTCLUBS du club de **LESIGNY** pour disputer la rencontre à Lesigny au lieu de Reau.

**Accord du club de REAU**

#### **Match 23662470 Pontault Portugais 12 – Val de l'Yerres 11 Vétérans D3B du 26/09/2021**

Demande d'inversion de match par courriel du club de **PONTAULT PORTUGAIS** pour disputer la rencontre à Rozay au lieu de Pontault Combault

**\*Accord club de VAL DE L'YERRES**

**Suite à la réception des éléments demandés au club concernant les modalités de l'inversion.**

- L'inversion ALLER/RETOUR ayant été confirmée par le club de Pontault Portugais

**Validation de la Commission**

**Pour information, la même problématique concernant l'occupation du terrain de Pontault Portugais se reproduira lors de la rencontre retour (15/05/2022)**

#### **Match 23662560 Bombon 11 – Crisenoy 11 Vétérans D3C du 26/09/2021**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BOMBON** pour disputer la rencontre le 17/10/2021 au lieu du 26/09/2021

**\*Accord club de CRISENOY**

La date du 17/10/2021 correspondant au tour 2 des coupes 77 et Comité Vétérans, la date de report ne sera pas retenue

*Suite à la publication des calendriers CDM D1 et Vétérans, le club de BOMBON nous informe que 2 rencontres sont programmées sur leur installation le 26/09/2021.*

*Les grilles des Calendriers des Groupes à 14, 12 et 10 ne pouvant être parfaitement harmonisés à 100 %.*

**Par ces motifs, la Commission décide de reporter la rencontre Bombon 11 – Crisenoy 11 à une date ultérieure**

#### **Match 23670658 Briard SC 1 – Bois le roi 1 U18 D2B du 26/09/2021**

Demande de modification d'horaire Via FOOTCLUBS du club de **BRIARD** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 13h45

**\*Accord de la Commission**

**Match 23735371 Pommeuse F. 1 – Pontault UMS 2 U16 D3C du 26/09/2021**

Demande de modification d'horaire Via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 13h00

**\*En attente accord club de POMMEUSE**

**Match 23700973 St Thibault 21 – Collegien/Croissy 21 +45 ANS Groupe C du 26/09/2021**

Demande de modification d'horaire Via FOOTCLUBS du club de **ST THIBAULT** pour disputer la rencontre à 9h15 au lieu de 9h30

**\*Accord de la Commission**

**Match 23735777 Chatelet 1 – Champenois Mv 1 U16 D3F du 26/09/2021**

Demande de modification d'horaire Via FOOTCLUBS du club de **CHATELET** pour disputer la rencontre à 12h45 au lieu de 13H30

**\*En attente accord club de CHAMPENOIS**

**Match 23655186 Bussy 1 – Chevry 1 Seniors D3D du 26/09/2021**

Demande de modification d'horaire Via FOOTCLUBS du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre à 17h00 au lieu de 16h00

**\*En attente accord club de CHEVRY**

**Match 23670388 Briard 1 – Val d'Europe 1 U16 D2B du 26/09/2021**

Demande de modification d'horaire Via FOOTCLUBS du club de **BRIARD** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 12h00

**\*En attente accord club de VAL D'EUROPE**

**Match 23661220 Magny 1 – Champs 3 U14 D3A du 25/09/2021**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MAGNY** pour disputer la rencontre à le 23/10/2021 au lieu du 25/09/2021

**La date proposée par le club de Magny (23/10/2021), correspond au Tour 2 des Coupes 77 & Comité U14**

**Demande refusée par la Commission**

**[Week-end du 2 et 3 octobre 2021](#)**

***U16 D3 : \*Reports des rencontres initialement prévues le 12/09 (journée 1) dans le calendrier par journée du championnat au dimanche 3 octobre 2021***

**[Week-end du 9 et 10 octobre 2021](#)**

**Match 23700577 Vaux Rochette 5 – N.U.S.O. Foot 5 CDM D2C du 10/10/2021**

Demande de modification de date par courriel du club de **N.U.S.O.** pour disputer la rencontre du 10/10/2021 à une date ultérieure.

**\*Pas de date de repli**

**Demande refusée par le club de VAUX ROCHETTE**

**[Week-end du 23 et 24 octobre 2021](#)**

**Match 23706099 Servon 6 – Maisoncelles 5 CDM D2B du 24/10/2021**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre à 9h30 au lieu de 11h15

**Demande refusée par le club de SERVON**

## **SUSPENSIONS DE TERRAINS**

Rappel de l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle aux clubs ci-dessous:

« **40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.... »

### **Club de THORIGNY:**

#### **Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2020,**

« ... **Match 21480975**

**Courtry 1 – Thorigny 1**

**Seniors D2B du 08/12/2019**

La Commission, /

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

**La Commission décide :**

(.../...)

- **d'infliger un (1) match ferme de suspension de terrain aux deux (2) équipes de Courtry 1 et Thorigny 1 et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application de la sanction,**

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Thorigny que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

#### **Du 10/10/2021 : Thorigny 1 – Pays Crecois 2 Seniors D2A**

Commission Régionale de Discipline du 23/09/2020

« ... **Match 2513708 Thorigny 1- Villiers s/ Marne 1 Coupe de France du 30/08/2020**

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

(.../...)

Vu le barème disciplinaire applicable (Annexe au Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)

**Inflige une suspension de terrain de trois (3) matchs ferme à l'équipe de Thorigny 1, ... »**

La Commission informe le club de Thorigny que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

**\*Du 17/10/2021 : sous réserve de la qualification de l'équipe de Thorigny pour le tour 2 de la Coupe 77 (ou Comité si élimination)**

**Du 21/11/2021 : Thorigny 1 – Chelles 2 Seniors D2A**

**Du 28/11/2021 : Thorigny 1 – Mitry Mory 2 Seniors D2A**

**\*Du 12/12/2021 : Thorigny 1 – Meaux CS Academy 3 Seniors D2A**

**Club d'Othis :**

**Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2020,**

« ... Match 22142227

**Othis 2 – Quincy 2**

**Seniors Coupe Comité du 17/11/2019**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

**La Commission décide :**

(.../...)

**La Commission décide une suspension de deux (2) matchs fermes de terrain pour l'équipe d'Othis 2 Seniors et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application de la sanction.**

(.../...) ... »

La Commission informe le club d'Othis que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

**Du 21/11/2021 : Othis 2 – Trilport 2 Seniors D3A**

**Du 12/12/2021: Othis 2 – Brie FC 1, Seniors D3A**

**Club de Nanteuil :**

**Suite à la décision de la Commission d'Appel Disciplinaire du 05/02/2020,**

« ... Match 21910065

**Nanteuil 2 – Cosmo/Mareuil 2**

**Seniors D4B du 13/10/2019**

La Commission,

*Pris connaissance des appels pour les direx recevables en la forme,*

*Après rappel des faits et de la procédure,*

*Après lecture des pièces versées au dossier,*

(.../...)

**S'agissant d'infliger un (1) match de suspension ferme de terrain aux deux (2) équipes pour envahissement de terrain et bagarre générale :**

*Considérant, au vu des auditions de ce jour, qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la sanction qui a été infligée par la Commission de première instance,*

Par ces motifs, la commission,

**Confirme la décision dont appel.**

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Nanteuil que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

**Du 10/10/2021 : Nanteuil 2 – Pontault Portugais 2 Seniors D3C**

**Club de Cosmo/Mareuil :**

**Suite à la décision de la Commission d'Appel Disciplinaire du 05/02/2020,**

« ... Match 21910065

**Nanteuil 2 – Cosmo/Mareuil 2**

**Seniors D4B du 13/10/2019**

La Commission,

*Pris connaissance des appels pour les direx recevables en la forme,*

Après rappel des faits et de la procédure,  
Après lecture des pièces versées au dossier,  
(.../...)

**S'agissant d'infliger un (1) match de suspension ferme de terrain aux deux (2) équipes pour envahissement de terrain et bagarre générale :**

*Considérant, au vu des auditions de ce jour, qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la sanction qui a été infligée par la Commission de première instance,*

Par ces motifs, la commission,  
**Confirme la décision dont appel.**

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Cosmo/Mareuil que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

**Du 24/10/2021 : Match Cosmo 2 – Dammarie City 1 Seniors D4C**

**Club de LESIGNY :**

**Suite à la décision de la Commission de Discipline du 18/11/2020,**

« ... Match 22525352

**Lesigny 1 – Champs 1**

**Seniors D2B du 04/10/2020**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

**La Commission décide :**

(.../...)

**La Commission décide de sanctionner :**

(.../...)

- l'équipe Seniors 1 du club de Lesigny de deux (2) matchs de suspension de terrain dont un (1) match ferme et un (1) match avec sursis, pour envahissement de terrain par les supporters et bagarre générale

(.../...) ... »

La Commission informe le club de LESIGNY que cette sanction est applicable pour la rencontre ci-dessous :

**Du 10/10/2021 : Match Lesigny 1 – Senart Moissy 3 Seniors D2B**

**Club de CHAMPS AS :**

**Suite à la décision de la Commission de Discipline du 18/11/2020,**

« ... Match 22525352

**Lesigny 1 – Champs 1**

**Seniors D2B du 04/10/2020**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

**La Commission décide :**

(.../...)

**La Commission décide de sanctionner :**

(.../...)

- l'équipe Seniors 1 du club de Champs d'un match de suspension ferme de terrain pour acte de brutalité d'un supporteur vis-à-vis d'un officiel

(.../...) ... »

La Commission informe le club de CHAMPS que cette sanction est applicable pour la rencontre ci-dessous :

**Du 28/11/2021 : Match Champs 1 – Roissy 2 Seniors D2B**

## RETRAITS/FORFAITS GENERAUX

### FORFAITS GENERAUX

<b>NANGIS 1</b>	<b>U18 D3</b>
<b>VILLENOY 1</b>	<b>U16 D3</b>
<b>MOUSSY LE NEUF 1</b>	<b>U16 D3</b>
<b>TORCY 4</b>	<b>U14 D2</b>
<b>FERTE S/J 1</b>	<b>U14 D3</b>
<b>PRESLES 1</b>	<b>U14 D3</b>
<b>VILLENOY 1</b>	<b>U14 D4</b>
<b>COLLEGIEN 1</b>	<b>U14 D4</b>

## ENGAGEMENTS

<b>*FERRIERES 1</b>	<b>U18 D3</b>	<b>En attente</b>
<b>*VERNEUIL 1</b>	<b>U18 D3</b>	<b>En attente</b>
<b>*BOISSISE 2</b>	<b>U16 D3</b>	<b>En attente</b>
<b>*COLLEGIEN 1</b>	<b>U16 D3</b>	<b>A</b>
<b>*FERRIERES 1</b>	<b>U16 D3</b>	<b>A</b>
<b>*NANTEUIL 2</b>	<b>U16 D3</b>	<b>C</b>
<b>*PRESLES 1</b>	<b>U16 D3</b>	<b>D</b>
<b>*COULOMMIERS 1</b>	<b>U14 D4</b>	<b>A</b>
<b>*COURTRY 2</b>	<b>U14 D4</b>	<b>A</b>
<b>*GOELLYCOMPANS/MITRY 3</b>	<b>U14 D4</b>	<b>A</b>
<b>*VAL D'EUROPE 3</b>	<b>U14 D4</b>	<b>A</b>
<b>*BRIE NORD 11</b>	<b>VETERANS D4</b>	<b>A</b>
<b>*DAMMARTIN 13</b>	<b>VETERANS D4</b>	<b>A</b>

Les équipes de Coulommiers 1, Courtry 2, Goellycompans/Mitry 3 et Val d'Europe 3 nouvellement engagées, intégreront le Tour 2 de la Coupe du Comité U14.(23/10/2021)

Les équipes de Boissise 2, Ferrieres 1, Nanteuil 2 et Presles 1 nouvellement engagées, intégreront le Tour 2 de la Coupe du Comité U16.(17/10/2021)

Les équipes de Ferrieres 1 et de Verneuil 1 nouvellement engagées intégreront, le Tour 1 de la Coupe 77 U18 (17/10/2021)

Les équipes de Brie Nord 11 et Dammartin 13 nouvellement engagées, intégreront le Tour 2 de la Coupe du Comité Vétérans (17/10/2021)